



DES LOGOS ET LABELS QUI « PROTÈGENT NOTRE ENVIRONNEMENT »

Nous voyons souvent des logos sur nos emballages sans savoir exactement ce qu'ils signifient. Pour mieux se repérer, voici quelques définitions :



POINT VERT

Ce logo souvent présent sur les produits, signifie que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement de tout le système de collecte sélective et le recyclage. Il n'est donc pas une instruction de tri et ne veut pas dire qu'il est composé de matière recyclée. Très souvent ce logo prête à confusion.



RECYCLABLE (Ruban de Moëbius)

Dans la majorité des cas ce logo veut dire que le produit ou l'emballage est recyclable. Cependant il peut également dire que le produit contient des matériaux recyclés. Dans ce dernier cas, le symbole est accompagné du mot 'recyclé'. Ce logo n'est pas une instruction de tri.



BONHOMME A LA POUBELLE

Il est seulement là pour vous inviter à déposer vos déchets dans la poubelle et non pas par terre. Il est en quelque sorte un outil de conscientisation du consommateur.



LABEL ECOLOGIQUE EUROPEEN

Il désigne les produits respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie au sein de l'Union Européenne. Il se veut incitatif à l'achat de produits écologiques.



PRÉSERVE LA COUCHE D'OZONE

Ce logo, affiché sur certains aérosols, indique que le produit ne comporte pas de gaz à effet-de-serre, dont la production est interdite depuis le 1^{er} Janvier 1995.



ECOCERT

est un organisme de contrôle et de certification, dont l'activité est à ce titre encadrée par les Pouvoirs Publics et la législation. Le métier de base d'ECOCERT consiste à donner une garantie sur le respect rigoureux de cahiers des charges applicables à des produits, des systèmes ou des services. La délivrance du certificat représente un gage de sécurité pour le consommateur ou l'utilisateur.



Les logos **FSC** et **PEFC** signalent au public des produits composés de matières premières provenant de forêts bénéficiant d'une gestion respectant les principes du développement soutenable :

- * écologiquement adaptée
- * socialement bénéfique
- * et économiquement viable



FSC et PEFC sont deux marques de certification forestière dont l'objet est la bonne gestion des forêts. Elles garantissent la traçabilité des bois grâce à une chaîne de contrôle ininterrompue depuis la coupe des arbres jusqu'aux produits finis.



IMPRIM'VERT

Cette marque signifie que l'entreprise fait collecter et traiter les déchets dangereux qu'elle produit par des prestataires agréés, qu'elle a aménagé les zones de stockage des produits dangereux pour éviter les risques de pollution accidentelle et qu'elle s'engage à ne plus utiliser de produits toxiques dans le cadre de ses activités offset.



WWF

est la première organisation mondiale de protection de la nature. Ses compétences dans le domaine scientifique sont mondialement reconnues. Le WWF recherche dans le monde entier, la concertation pour la mise en oeuvre de solutions concrètes et durables en impliquant l'ensemble des acteurs concernés : communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales.



LABEL AB

Ce label certifie qu'un produit est issu de l'Agriculture Biologique. Un aliment biologique est produit selon des méthodes respectueuses de l'environnement, détaillées par la réglementation. Les OGM sont proscrits.

Végétaux : pas de recours aux pesticides et engrais chimiques, rotation des cultures...

Animaux : élevage extensif, aliments biologiques essentiellement (90%), traitements antibiotiques limités, surface au sol définie...

Produits transformés : 95 % des ingrédients au minimum doivent être issus de l'agriculture biologique.



ENERGY STAR

Le programme Energy Star a été mis en place par l'agence gouvernementale américaine de protection de l'environnement (EPA). Le logo est attribué aux produits qui consomment moins d'énergie ou qui permettent des économies d'énergie (ordinateurs, matériels informatiques périphériques)



MAX HAVELAAR

Logo international du commerce équitable illustré par deux formes qui tendent à s'emboîter l'une dans l'autre. Elles symbolisent la relation entre Sud et Nord.

La forme noire au centre figure une personne ; elle est le pivot du logo. Max Havelaar assure précisément cette fonction de pont entre cultivateurs du Sud et consommateurs du Nord.

Ce logo garantit :

- * Des prix minimaux garantis
- * Des relations commerciales à long terme
- * Des conditions de travail dignes
- * Des projets sociaux
- * Une production ménageant l'environnement



NF ENVIRONNEMENT

Ecolabel officiel en France, décerné par Afnor-certification à partir d'une démarche volontaire. D'autres pays ont leur écolabels officiels : l'Allemagne avec l'Ange bleu, les pays nordiques avec le cygne blanc... Il permet de distinguer les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit.



AGRICULTURE BIOLOGIQUE EUROPEENNE

Label officiel de l'agriculture biologique pour l'Union européenne. Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009. Il permet de certifier que la masse de l'aliment contient au moins 95% d'ingrédients biologiques. Moins exigeant que la marque AB en ce qui concerne les pesticides et les OGM.



AOP

L'Appellation d'Origine Protégée donne une authenticité à un produit en fonction du terroir d'origine. Ce logo se décline également avec des labels européens : Appellation d'Origine Contrôlée, spécialité traditionnelle garantie, indication géographique protégée. Il met en valeur la spécificité des produits alimentaires locaux.

